



# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ANNÉE 2010-2011

Plan d'action gouvernemental pour  
**LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE (PSIS) 2010-2015**

<b>TITRE DE LA MESURE</b>	Mettre en place un comité interministériel sur la compensation des conséquences liées aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap	<b>N° DE LA MESURE</b>	3.11
<b>ORIENTATION DU PSIS</b>	Soutenir le revenu des personnes défavorisées		
<b>MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE</b>	Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)		

## DESCRIPTION DE LA MESURE

- Reconduction ou bonification d'une mesure du Plan d'action 2004-2010
- Nouvelle mesure (non inscrite dans le document du PSIS 2010-2015 lancé en juin 2010)

Le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2009, À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées. Le deuxième défi de cette politique « Pour une société solidaire et plus équitable » propose, entre autres, d'agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille et vise une compensation adéquate des coûts supplémentaires liés aux déficiences, incapacités et situations de handicap. Pour ce faire, l'OPHQ s'est engagé à mettre sur pied et à piloter un comité interministériel regroupant les principaux ministères responsables de programmes, mesures et services liés au dossier de la compensation.

L'objectif des travaux du comité interministériel est de proposer des pistes de solution visant :

1. la réduction des disparités dans la réponse aux besoins des personnes handicapées;
2. la compensation des coûts supplémentaires généraux.

Les sommes attribuées pour mener cette démarche intersectorielle seront puisées à même le budget de fonctionnement de l'OPHQ.

## ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE

- Rencontre du comité interministériel.
- Élaboration du mandat du comité interministériel.
- Création d'un groupe de travail.
- Rencontre du groupe de travail.
- Élaboration du mandat du groupe de travail.
- Élaboration d'un document sur les concepts et orientations devant guider les travaux du comité interministériel et du groupe de travail.
- Élaboration d'un appel de propositions sur les coûts supplémentaires généraux.

## COÛT DE LA MESURE

2010-2011 : s. o.

## CLIENTÈLE REJOINTE

2010-2011 : s. o.

## ÉTAPES À VENIR

Documents préalables devant guider les travaux du comité interministériel sur la compensation des conséquences des déficiences, incapacités et situations de handicap :

- réaliser une étude sur les coûts supplémentaires généraux;
- élaborer un document préparatoire sur la réduction des disparités;
- élaborer un document sur les priorisations;
- élaborer une méthodologie de détermination des disparités;
- élaborer une typologie sur les disparités et les solutions;
- préparer une vue d'ensemble des programmes et mesures;
- élaborer le plan de travail 2011-2013.

À plus long terme :

- proposer des pistes de solution pour réduire des coûts supplémentaires assumés par les personnes handicapées;
- proposer des pistes de solution pour réduire les disparités dans les programmes, mesures et services.

**INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**

Un bon nombre de personnes handicapées et de familles doivent payer des frais liés aux déficiences, incapacités et situations de handicap, ce qui accentue d'autant leur risque de pauvreté. Plus la part des coûts supplémentaires non couverts par les programmes est importante dans le revenu, plus les personnes handicapées et les familles risquent de se retrouver en état d'appauvrissement, pouvant aller jusqu'à l'insécurité alimentaire et matérielle. Le fait d'avoir à assumer des coûts supplémentaires compromet également leur participation sociale<sup>1</sup>.

**ADS**

Cette mesure est désignée ADS dans le PSIS     Cette mesure n'est pas désignée ADS

---

1. QUÉBEC (2009), *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, 2009, p. 43.